



Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour
la Stabilisation en République
Démocratique du Congo

Volume VII - N°43 • Mars 2015

ECHOS *de la* MONUSCO



Spécial Genre, Famille et Enfant

Défendre et promouvoir les droits des femmes



Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC à New York, devant les membres du Conseil de sécurité le 19/03/2015

Photo ONU

Sommaire

Editorial

- 3** Autonomisation des femmes, une priorité en 2015

Décryptage

- 4** Journée internationale pour les droits des femmes

L'événement

- 5** Les droits de la femme célébrés dans tout le pays

Analyse et point de vue

- 7** RD Congo : le bilan de la protection des droits de femmes reste insuffisant
- 9** *La parité hommes/femmes, un autre défi à relever*
Contradictions et obstacles en RDC
- 10** *Problématique du Genre*
le Gouvernement de la RDC a réalisé des progrès substantiels, selon la ministre du Genre Mashitu Kat Bijou

- 11** *Annika Ben David*
"La question du genre se trouve au coeur de l'action de la suède en RDC"

Dossier

- 12** Les femmes dans les missions de maintien de la paix : une nouvelle dynamique
- 13** Bureau Genre de la MONUSCO
Un axe important du traitement des questions sexo-spécifiques

Politique

- 15** Martin Kobler appelle les autorités congolaises à rétablir la coopération avec l'ONU
- 16** L'équipe-pays membres permanents du Conseil de sécurité appelle à requalifier le partenariat entre la MONUSCO et le Gouvernement de la RDC
- 17** James C. Swan : "Les initiatives de maintien de la paix des Nations Unies sont une priorité importante pour les Etats-Unis
- 19** Igor Evdokimov : "La MONUSCO doit agir en stricte conformité avec son propre mandat..."

En couverture : Mère et enfant dans le camp Général Bahuma à Kisangani. Photo MONUSCO/Abel KAVANAGH



Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Coordonnatrice des Publications
Aissatou Laba Toure

Contributeurs

Tom Tshibangu, Yulu Kabamba, Jean-Marc Matwaki
Théophile Kinda, Basse Cheickh, Maja Bogioevic

Rédacteur-en-Chef
Joseph Tshimanga

Infographiste

Jésus Nzambi Sublime

SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco

Autonomisation des femmes, une priorité en 2015

✍ Par Charles Bambara/MONUSCO*



Le monde entier a célébré, le 8 mars, la Journée internationale de la femme. Comme chaque année, la Journée internationale de la femme est l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leur pays et de leur communauté.

En 2015, la Journée internationale de la femme a mis l'accent sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, une feuille de route historique signée par 189 gouvernements il y a vingt ans qui établit le programme d'action pour la réalisation des droits des femmes. Ce plan d'action dit entre autres que *“l'égalité des femmes et des hommes relève des droits de l'homme et c'est une condition de la justice sociale”*. Où en est-on aujourd'hui en termes de justice sociale vis-à-vis des femmes ?

Vingt ans après l'adoption par le plus vaste rassemblement de femmes au monde d'un programme ambitieux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les femmes sont dans une situation à peine meilleure au regard de l'égalité au travail, a souligné l'Organisation internationale du travail (OIT).

En termes de politique, de législation et de ratification des normes internationales du travail, une réelle avancée a été enregistrée, renseigne l'OIT. Pourtant, reconnaît la même organisation, les femmes sont toujours confrontées à de fréquentes discriminations et inégalités au travail. Ces discriminations et violences sont de tous ordres : violences faites aux femmes, discriminations salariales, violences conjugales...

Dans ce numéro spécial d'ECHOS de la MONUSCO consacré à la journée de la femme, nous rendons hommage à la femme congolaise et nous voulons nous associer et promouvoir sa lutte pour la défense et la promotion de ses droits, son autonomisation et sa participation politique.

Certes, en plaçant cette journée sous le thème Autonomisation des femmes – Autonomisation de l'humanité : Imaginez !, les Nations Unies lancent aux États et gouvernements membres un réel défi qu'il faut relever dès cette année 2015.

Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, décrit ce défi dans des termes on ne peut plus clairs : *“Afin d'être réellement porteur de changement, le programme de développement pour l'après 2015 doit établir des priorités en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes. Le monde ne pourra jamais atteindre pleinement ses objectifs si la moitié des habitants de la planète ne sont pas en mesure de réaliser leur potentiel”*.

Il est donc nécessaire d'évoquer l'acquis des femmes, d'avoir conscience des défis qu'il reste à affronter et de porter une plus grande attention aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, afin que tous soient mobilisés et apportent leur contribution.

C'est ce souhait du Secrétaire général de l'ONU que tentent de partager notre rédaction et ses nombreux contributeurs, dans les faits et analyses qu'ils présentent sur l'événement dans cette édition spéciale.

Excellente lecture à tous et bonne fête à toutes les femmes de la MONUSCO et de la RDC ! ■

***Directeur de la Division de l'Information Publique**



La libérienne Ellen Johnson Sirleaf, lauréate 2011 du prix Nobel de la paix. Première femme démocratiquement élue présidente d'un pays d'Afrique en 2005

Photo tiers

8 mars 2015

Journée internationale pour les droits des femmes

Le 8 mars, Journée internationale de la Femme célébrée dans le monde entier parfois avec des allures d'une fête nationale, est le résultat de près de cent ans de combat, de lutte pour l'égalité, la justice, la paix et le développement mais aussi de victoires. Retour historique des principales dates.

Par Hem Okare

En un siècle, les femmes ont conquis l'égalité juridique et législative dans la plupart des pays du monde. Reste à conquérir l'égalité dans les faits. La Journée internationale de la femme, officialisée en 1977 par les Nations Unies, rappelle ces victoires mais aussi invite à la réflexion sur la condition de la femme dans le monde entier.

C'est l'occasion idéale de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes. C'est aussi l'occasion d'identifier les difficultés que les femmes doivent surmonter dans la société et de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer la condition féminine.

Origines

Comme toutes les dates symboliques, la Journée internationale de la femme n'a pas ses origines dans un seul fait historique. Elle symbolise, d'une part, les fruits d'un large processus de luttes, de revendications et de débats et, d'autre part, le parcours silencieux de millions de femmes dans le monde entier.

Quelques repères :

- 1909 : conformément à une déclaration du Parti socialiste américain, la première Journée nationale de la femme a été célébrée sur l'ensemble du territoire des États-Unis le 28 février. Les femmes ont

continué à célébrer cette journée le dernier dimanche de février jusqu'en 1913.

- 1910 : l'Internationale socialiste réunie à Copenhague instaure une Journée de la femme, de caractère international, pour rendre hommage au mouvement en faveur des droits des femmes et pour aider à obtenir le suffrage universel des femmes.
- 1911 : à la suite de la décision prise à Copenhague l'année précédente, la Journée internationale de la femme a été célébrée pour la première fois, le 19 mars, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse
- 25 mars 1911 : un tragique incendie de l'atelier Triangle à New York a coûté la vie à plus de 140 ouvrières de l'industrie textile. Cet événement aura une forte influence sur la législation du travail aux États-Unis.
- 8 mars 1914 : les femmes réclament le droit de vote en Allemagne et qu'elles obtiendront le 12 novembre 1918.
- 23 février 1917 : calendrier grégorien correspondant au 8 mars (calendrier julien) à Saint Petersburg, des ouvrières manifestent dans la rue pour réclamer du pain et le retour de leurs maris partis au front.
- 8 mars 1948 : en France, 100.000 femmes, défilent à Paris devant la statue de Jeanne d'Arc.
- 8 mars 1975 : observation par les Nations Unies de la Journée internationale de la femme.

En 1977, soit deux ans après l'Année Internationale de la Femme, les Nations Unies ont adopté une résolution invitant les pays à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale. Le 8 mars est ainsi devenu cette journée de reconnaissance dans de nombreux pays.

La lutte des femmes en Afrique

Depuis 1975 les pays africains prennent part aussi à la célébration du 8 mars chaque année comme signe de reconnaissance pour la contribution de leurs femmes pour un monde plus juste et plus égalitaire. L'histoire de la libération de l'Afrique de la colonisation ne peut s'écrire sans mentionner la contribution héroïque des femmes. La mobilisation des femmes dans les différentes luttes pour l'indépendance, le militantisme et le sacrifice des femmes membres des différents mouvements de libération en Afrique prouvent à suffisance que la femme africaine a aussi été une actrice engagée dans les changements politiques qu'a connus le continent. Elle a été un élément actif et positif dans les mutations pour un monde meilleur. ■

Source ONU et UNESCO



Le dimanche 8 mars à Kinshasa, des centaines de femmes prêtes à effectuer un marathon avec (au premier plan de la photo) le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la RDC, Martin Kobler

Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

Spécial 8 mars à Kinshasa, Goma, Kalemie, Gemena...

Les droits de la femme célébrés dans tout le pays

Plusieurs manifestations publiques ont été organisées les 7, 8 et 12 mars 2015 dans les grandes villes de la RDC pour célébrer la Journée internationale des droits de la femme.

Reportage Radio Okapi et PIO/MONUSCO

Les femmes ont organisé par exemple un marathon à Kinshasa et une marche à Gemena (Équateur) ou prié pour le retour de la paix au Nord-Kivu. Les festivités du mois des droits de la femme ont été officiellement lancées samedi à Kinshasa par la ministre du Genre, Famille et Enfant, sous le thème national : "Autonomisation de la femme, autonomisation de l'humanité".

Des centaines de femmes ont participé dimanche 8 mars à la quatrième édition du marathon des femmes sur les principales artères de Kinshasa, à l'initiative de la maison Free Box Initiative, avec le soutien de la MONUSCO.

Parties du Boulevard triomphal, les marathoniennes sont arrivées au parking du Grand Hôtel Kinshasa, où plusieurs allocutions ont été prononcées.

A cette occasion, Martin Kobler, chef de la MONUSCO, a invité les femmes à s'inscrire sur les listes électorales pour être élues lors de



Un groupe de jeunes danseuses traditionnelles Holo Holo de Kalemie au Katanga argmentant la célébration de la Journée internationale de la femme le 08/03/2015

Photo MONUSCO/Marcelline C.

prochaines élections. "Vous êtes l'espoir pour la paix en RDC", a-t-il déclaré à l'intention des Congolaises.

La veille, les femmes avaient défilé sur les artères de Kindu notamment pour inciter les femmes du Maniema à poser leurs candidatures et être élues. Ce qui leur permettra de prendre une part active au processus de prise de décision à tous les niveaux.

Un culte œcuménique a été organisé samedi 7 mars à Goma, en mémoire des victimes d'assassinats et d'enlèvements dans les territoires de Beni et Rutshuru en particulier, et dans le Nord-Kivu en général.

Le culte visait aussi à soutenir les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) engagées sur la ligne de front contre les rebelles ougandais des ADF et les combattants rwandais des FDLR. Les participants ont imploré la grâce divine pour la cessation des atrocités dans cette province.

A Gemena, dans la Province de l'Equateur, cette journée a été marquée par une marche de différentes corporations féminines.

A l'issue de cette manifestation, la chef de service de Genre, Famille et Enfant a présenté un tableau plutôt sombre de la situation de la femme rurale du Sud-Ubangi.

Dans leur mémorandum remis à l'administrateur du territoire de Gemena, les femmes rurales ont en effet déploré l'indifférence des autorités locales au respect et à la promotion de leurs droits. Et nom-



Une ambiance de fête à Sake, au Nord Kivu

Photo MONUSCO/Martha Biongo

breux sont les procès pour viols des femmes et jeunes filles qui n'aboutissent pas, faute de moyens pour les victimes de poursuivre leurs bourreaux, ont-elles souligné.

Une autre marche a été organisée à Mbandaka entre la maison communale de Wangata et l'Hôtel de ville. Au terme de la manifestation, la ligue des femmes leaders de l'Equateur a remis un mémorandum au gouverneur intérimaire, Sébastien Impeto. Ce dernier a invité les femmes à se prendre en charge pour "s'intégrer dans la stratégie de l'autonomisation".

Il n'y a pas eu de défilé à l'occasion de la Journée internationale de la femme à Kalemie (Katanga), comme à l'accoutumée. En revanche, une mini-foire a été organisée samedi 7 mars à la Place Maendeleo par le conseil de la jeunesse du Tanganyika, avec l'appui de la MONUSCO.

Le chef de service de Genre, Famille et Enfant en a profité pour lancer un appel à tous pour appuyer la lutte de la femme pour son autonomisation et sa participation politique. Même scénario, même discours à Bunia, Bukavu, Uvira et Lubumbashi. ■

Journée en famille onusienne pour la femme

Par Sylvestre Kilolo/MONUSCO

C'est le beau cadre de la MONUSCO communément appelé Lava site compound, qui accueille l'essentiel de l'administration de la mission et le commandement des opérations de la mission qui a été choisi pour abriter les activités de la Journée internationale de la femme.

La particularité de cette édition 2015, c'est que les activités festives ont regroupé les agences spécialisées des Nations Unies ainsi qu'une partie non négligeable des partenaires. Parmi les convives on a noté la présence du Général Pascal Champion, adjoint ad intérim du Représentant Spécial et chargé des opérations à l'Est, le Commandant des forces de la MONUSCO ainsi que les autorités provinciales du Nord-Kivu.

La police nationale congolaise, la section féminine de la police des Nations-Unies, le personnel militaire féminin des FARDC ainsi que des contingents de la MONUSCO et les femmes de la société civile ont eu les

honneurs des personnalités provinciales et ceux de la MONUSCO venues encourager la femme.

Organisée par la section Genre de la MONUSCO, avec l'appui du bureau de l'Information publique, cette commémoration était une occasion pour les orateurs du jour de sensibiliser en faveur de la considération des valeurs de la femme mais également d'encourager la femme affectée par la vingtaine d'années de conflits armés.

"La femme est une fontaine de la vie, ce, malgré les imperfections liées à la nature", a rappelé Adèle Bazizane, ministre provinciale du Genre. D'où, son appel à l'adhésion à la lutte contre les dispositions discriminatoires qui avalisent l'être féminin. L'écho du discours de madame la ministre ne s'est pas fait attendre. Le Commandant de la Force de la MONUSCO, le Général Alberto Dos Santos Cruz, tout en reconnaissant la contribution des femmes dans l'amélioration du vécu quotidien des communautés, leur

a adressé un vibrant hommage : "A chaque moment vous donnez de la valeur même aux petites choses, vous montrez à chaque moment que vous êtes sensibles, vous nous apprenez la tolérance, la patience, le pardon". Même sentiment ressenti par le Général Pascal Champion, adjoint ad intérim du Représentant Spécial et chargé des opérations à l'Est : "Trop c'est trop, Femme, lève-toi, Femme, reprends tes ailes, univers ne reste pas inerte," martèle-t-il en pointant du doigt la situation de discrimination qu'éprouve la femme dans certaines communautés. Bien que des progrès considérables aient été accomplis, beaucoup de graves lacunes persistent dans la reconnaissance des droits de la femme, a déploré le Général Champion.

Pour joindre l'utile à l'agréable, la cérémonie s'est clôturée par la visite du stand de photos placées sur des planches de tableaux et illustrant les quelques efforts de l'autonomisation de la femme au sein de la mission et dans la communauté congolaise.

Une paix sans les femmes et les filles?

RD Congo : le bilan de la protection des droits de la femme reste insuffisant



Des femmes en atelier de sensibilisation au processus électoral organisé par la CENI avec le soutien de la MONUSCO, à Kinshasa, le 19/09/2014

Photo MONUSCO/Myriam Asmani

L'évaluation d'une décennie de progrès de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité en 2010 a abouti à une amélioration de la participation des femmes dans les réformes politiques et juridiques. Quinze ans après, pourtant, plusieurs défis persistent. Le résultat de l'amélioration pour la meilleure protection des femmes et des filles en République démocratique du Congo reste insuffisant. Analyse.

✂ Par **Annika Ben David**, Ambassadeur de Suède en RDC et **Irma Van Dueren**, Conseiller spécial sur les questions de genre et la violence sexuelle liée au conflit/MONUSCO

Cette année marquera le quinzième anniversaire de la résolution 1325, la première résolution sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution avait trois objectifs principaux : impliquer plus de femmes dans les opérations de maintien de la paix, renforcer le rôle des femmes dans la réponse humanitaire dans les situations post-conflituelles, et enfin appliquer une perspective globale en matière de genre lors de la planification

et la mise en œuvre des interventions pour la paix et la stabilité. Depuis, cinq autres résolutions ont été adoptées. Cette année aura lieu un examen complet de la résolution 1325 en vue de déterminer ce qui a été réalisé et, en particulier, pour évaluer si les femmes en zones de conflit et de post-conflit ont ressenti un changement.

Lors de l'évaluation d'une décennie de progrès en 2010, nous avons conclu à une amélioration de la participation des

femmes dans les réformes politiques et juridiques pour une meilleure protection des femmes et des filles dans les zones de conflit et post-conflit. Cependant, des efforts restaient à faire pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste répandue en zones de conflit, et garantir que davantage de femmes participent aux négociations de paix et maintien de la paix. Quinze ans après la création de la résolution 1325, ces défis demeurent.

La participation politique des femmes reste faible en République démocratique du Congo. Moins de 15% des ministres du nouveau gouvernement sont des femmes. C'est, certes, une amélioration dont le résultat demeure cependant insuffisant. Les prochaines élections seront une excellente occasion de changer les structures du genre au niveau national, provincial et local. Bien que le cadre juridique ait été renforcé en faveur des femmes et des filles, d'importantes orientations dans la législation nationale, tel que le code de la famille, n'ont toujours pas été adoptées.

Une femme en RDC est toujours soumise à la volonté et à l'opinion de son mari, pour ce qui est de certaines actions qui normalement lui sont légalement autorisées. En outre, dans la loi électorale récemment adoptée, il n'est fait nulle part mention de la représentation des femmes dans les organes élus, laquelle s'élève d'ordinaire à 30% ou plus selon les normes internationales. Cela freine non seulement la participation et la représentation des femmes et des filles dans la société, mais a également des conséquences négatives sur le développement social et économique du pays. 50% de la population - femmes et filles - restent potentiellement une ressource non exploitée dans l'élaboration de la paix, de la stabilité et du développement en RDC. La RDC n'en a guère les moyens.

Violences sexuelles, un défi à relever

Les violences sexuelles domestiques ou en situation de conflit sont un défi majeur en RDC. Dans les zones de conflit, les efforts visant à prévenir la violence sexuelle doivent être renforcés, en particulier dans les zones reculées. Nous avons besoin d'un système de justice plus fort pour combattre l'impunité et renforcer la législation existante, comme par exemple, mettre en œuvre la loi sur le dédommagement des victimes. L'État doit protéger les femmes du niveau élevé de violence et prendre les mesures appropriées de façon à rendre justice aux victimes. Cela implique un changement fondamental des mentalités dans la perception des femmes et des filles dans la société. Peu a été dit à ce jour sur les femmes ayant été victimes de la violence dans des endroits censés être leur refuge : leur habitation et leur quartier. L'auteur est souvent une personne connue - un con-

cubin, un membre de la famille ou un ami. Nous devons donc remettre en question les normes actuelles de la masculinité et remodeler le concept de ce que doit être un "vrai homme" en RDC. Et cela doit se faire en engageant les hommes et leurs fils.

Malgré le fait que la paix doit être construite par les parties impliquées dans un conflit, très peu de femmes sont consultées lorsque sont discutées les questions de paix et de stabilisation en RDC. Les femmes et les hommes ont une expérience différente du conflit. Il en va de même pour leur souffrance. C'est pourquoi la paix doit être construite en tenant compte des différents besoins et perspectives. En outre, les femmes et les filles doivent être entendues en tant que citoyens, et non pas seulement en tant que victimes de violences sexuelles ou autres. Lorsque l'accord de paix régional pour la région des Grands Lacs - l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération - a été négocié, aucun représentant des femmes n'était présent autour de la table. L'accord ne tenait pas non plus compte de la dimension du genre dans la dynamique régionale et la solution - en dehors d'un paragraphe sur les femmes comme victimes de violences sexuelles. Lorsque nous parlons aux femmes dans l'est de la RDC, elles estiment que l'accord de paix n'a pas été élaboré pour elles. Nous estimons que cela doit changer.

La femme, un facteur de développement

Le nouveau gouvernement de la Suède, au pouvoir depuis octobre 2014, a quali-

fié sa politique étrangère de délibérément féministe. L'objectif est de faire des femmes et des filles des actrices du développement et n'ont pas des spectatrices incapables d'influencer leur propre avenir. Cela se traduit dans les faits par une focalisation sur les objectifs et les visions de la résolution 1325.

Pour ce qui est de la MONUSCO, la plus grande mission de maintien de la paix et de stabilisation du monde, l'année 2015 sera l'année de la femme, de la paix et de la sécurité. Cela signifie que la mission va largement impliquer les femmes dans ses opérations. La MONUSCO - avec son partenaire, le gouvernement de la RDC - va s'assurer que davantage de femmes soient engagées et consultées de manière à ce que leur point de vue fasse partie intégrante de la solution. Pour cette raison, sont nécessaires plus de femmes dans le maintien de la paix et le gouvernement. Cela permettra aussi d'améliorer l'accès aux femmes dans les collectivités locales et de fournir des modèles.

Les célébrations de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ont tout juste commencé. Rallions-nous autour des principes de cette résolution historique et faisons de 2015 le point de départ de la participation des femmes dans l'avenir de la RDC. En travaillant ensemble - le gouvernement de la République démocratique du Congo, la société civile, la MONUSCO, les agences onusiennes et les partenaires - nous pouvons y arriver. ■



Dans le cadre des pratiques optimales à la MONUSCO, les enfants du personnel de la Mission en visite d'information et de sensibilisation sur l'hygiène publique, les maladies d'Ebola et VIH/Sida, le 02/11/2014 à Kinshasa

Photo MONUSCO/Myriam Asmani



La parité hommes/femmes,
un autre défi à relever

Contradictions et obstacles en RDC

Par Ernst Luceus*

Au moment où le monde commémore la Journée internationale de la femme dans le but de réfléchir sur sa situation socioéconomique et culturelle et de porter une plus grande attention à ses droits, sa participation et sa représentativité dans les instances décisionnelles dans tous les domaines et à tous les niveaux, la situation des femmes n'a pas connu de changement considérable au cours de ces vingt dernières années.

Beaucoup d'obstacles restent à surmonter pour que les femmes puissent participer à la vie politique en parité avec les hommes dans beaucoup de pays. Aux rangs les plus élevés des structures décisionnelles nationales et internationales, la représentation féminine n'a pas connu d'évolution majeure depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995. Dans les parlements nationaux, les femmes sont toujours minoritaires, leur représentation est estimée à 13 % au niveau mondial, et ce, bien que l'électorat de la plupart des pays soit majoritairement féminin.

Contradictions

La République démocratique du Congo n'échappe pas à cette triste réalité. Le potentiel politique des femmes reste un capital non encore exploité compte tenu, entre autre, du manque de soutien aux initiatives et actions

féminines. Tout ceci, en dépit de l'adoption d'un Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la paix et la sécurité qui affirme et soutient le rôle primordial de la femme dans la reconstruction de son pays.

Malgré cette disposition, les statistiques suivantes démontrent clairement le déficit en termes de participation des femmes congolaises en qualité d'électrices et de candidates d'une part, et en qualité d'élues dans les instances nationales et provinciales d'autre part. En dépit du fait qu'environ 51 % de l'électorat était féminin ; pour les élections présidentielles de 2011, il n'y a eu que 4 femmes candidates (soit 12,12%) sur 33 candidats. Concernant l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs, il y a eu 15 candidates (soit 9,61%) sur un total de 156 pour 22 postes à pourvoir et aucune femme n'a été élue gouverneur ou vice-gouverneur ; les nominations au sein du gouvernement ont permis l'émergence de 9 femmes ministres et vice-ministres (soit 15%) sur un total de 60 et 42 seulement sur 500 sièges de députés à l'Assemblée nationale congolaise.

Obstacles

Il est à mentionner que la parité hommes/femmes est inscrite dans l'article 14 de la constitution congolaise en ces termes : *"Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent toutes les mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'état garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits"*.

L'adoption de la loi électorale dans son

article 13 est en contradiction flagrante avec l'article 14 de la constitution et ceci n'a pas amélioré la situation des femmes non plus. L'article 13 de la loi électorale énonce :

"Aux termes de la présente loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques ou regroupements politiques comportant plusieurs noms de candidats. Dans une circonscription électorale à un seul siège à pourvoir, les partis ou les regroupements politiques présentent la candidature unique du parti politique ou du regroupement politique. Chaque liste est établie en terme de compte, s'il echet, de la représentation paritaire homme-femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap. Toutefois, la non réalisation de la parité homme-femme au cours des prochaines échéances électorales n'est pas un motif d'irrecevabilité d'une liste".

En dehors du cadre légal et institutionnel qui ne favorise pas la participation des femmes dans les instances de prise de décision, d'autres éléments sont à considérer : leur situation économique, l'analphabétisme, le manque de connaissances et de formation politique, l'absence d'intérêt qu'affichent les femmes par rapport à la vie politique, la confusion dans la compréhension des programmes politiques des candidats. Aussi, le poids de la coutume et de la tradition et de la religion qui maintiennent les femmes comme des citoyennes de seconde zone, attachées aux rôles traditionnellement féminins qui n'incluent pas la participation à la chose politique.

Pour être en prise directe avec la société, les partis politiques devront s'ouvrir aux femmes, et cela jusque dans leurs structures dirigeantes. Ce qui permettrait à la société d'avoir des parlements qui seront formés d'un nombre équilibré d'hommes et de femmes, jusque dans ces instances de décision.

Pour ce faire, nous avons besoin d'une révolution culturelle, d'un changement de mentalité et de paradigme, d'une démarche complètement révolutionnaire. ■

*Chef du Bureau Genre de la MONUSCO



La ministre de Genre, Famille et Enfant, à Addis Abeba, en février 2015

Photo tiers

Problématique du Genre

Le Gouvernement de la RDC a réalisé des progrès substantiels, selon la ministre du Genre Mashitu Kat Bijou

L'intégration dans la Constitution de février 2006 du principe de non-discrimination des femmes et de la prise en compte de la parité dans toutes les institutions nationales est l'un des progrès majeurs réalisés dans le domaine du genre en RDC, indique la ministre de Genre, Famille et Enfant.

Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

L'intégration dans la Constitution de février 2006 d'une disposition légale relative à la non-discrimination des femmes et la prise en compte de la parité dans toutes les institutions nationales, provinciales et locales ; l'existence d'une Politique nationale genre (PNG) et

ses cadres stratégiques qui sont en cours d'actualisation; l'élaboration du projet de la loi sur la mise en œuvre de la parité (remis au parlement pour harmonisation) ; le dépôt au sénat du projet du nouveau code de la famille intégrant la dimension genre; la nomination par le Chef de l'État de sa représentante

spéciale en matière de violences sexuelles et recrutement d'enfants. Tels sont, selon Mme Mashitu Kat Bijou, les progrès majeurs réalisés par le Gouvernement de la RDC dans le cadre de la promotion des droits de la femme.

Avancées et disparités

La RD Congo fait de la promotion et de l'autonomisation de la femme deux piliers articulés sur la question du genre, affirme la ministre du Genre. Lors de la 24^e session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union africaine (UA) tenue dernièrement à Addis-Abeba, la ministre congolaise du Genre, Mme Mashitu Kat Bijou, a déclaré qu'en RDC comme dans d'autres pays africains, les indicateurs genre montrent que malgré quelques avancées significatives relevées tant sur le plan du cadre normatif, politique, économique et socio-culturel, des disparités importantes subsistent encore entre la femme et l'homme.

Pour elle, la femme reste toujours soumise à des contraintes fondées sur des normes des valeurs. Cela se confirme dans un jeu de rôles sociaux stéréotypés et dévalorisants. D'où, en profitant de ces assises, Mme Bijou Kat a salué le choix judicieux des chefs d'Etat et des gouvernements de l'Union africaine, de consacrer 2015 "Année de l'autonomisation des femmes et de développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'agenda 2063".

Sur la situation générale de l'Afrique, la ministre congolaise du Genre a déploré le fait que les Etats africains ne soient pas parvenus à remporter le combat contre la misogynie qui prend corps dans le continent. "Mon pays, a-t-elle souligné, fait déjà de la promotion et de l'autonomisation de la femme, les piliers articulés de la question du genre. Cette autonomisation vise à réduire les inégalités sociales de sexe par l'élévation du statut social de la femme".

Selon la ministre, la RDC focalise ses efforts et s'engage pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Le Gouvernement de la RDC, à l'entendre, "a adopté plusieurs stratégies". Il a mis en place des mécanismes, dont celui de la croissance et de la réduction de la pauvreté qui se fonde sur la vision 26/25 du développement à long terme. Cela en prenant en compte d'ici à 2025 les questions du genre dans toutes les politiques et tous les programmes de développement pour corriger les inégalités envers les femmes. Ce qui justifie, a-t-elle précisé, la présence du ministère du Genre au nombre des portefeuilles ministériels. ■

Annika Ben David, ambassadeur de Suède à Kinshasa : “La question du genre se trouve au cœur de l’action de la Suède en RDC”

➤ Propos recueillis par Nicole Kudiangela/ Radio Okapi

L’ambassadeur de Suède en RDC, Annika Ben David, plaide pour la participation des femmes dans la gestion des affaires publiques en RDC.

A l’occasion de la Journée internationale de lutte des femmes pour l’égalité de leurs droits célébrée le 8 mars, la diplomate suédoise a estimé que le développement et la consolidation de la paix en RDC était subordonnée à l’implication des femmes.

“Le Congo qui sort de guerres désastreuses se trouve dans une phase beaucoup

plus prometteuse, où il s’agit de consolider la démocratie, le développement et la paix. Or, une paix sans les femmes n’est pas une paix pour tous et non plus une paix durable”, a déclaré Annika Ben David à Radio Okapi.

La Suède a initié, en février dernier, l’étude intitulée “L’identité masculine en RDC” en vue de mieux engager les hommes et les garçons dans la lutte pour une meilleure égalité en RDC.

“La question genre est tout à fait prioritaire dans l’action et l’engagement de la Suède



Photo tiers

en RDC. Nous avons compris que la question d’égalité de sexes ne concerne pas seulement les femmes mais il faut également travailler avec les hommes”, a ajouté la diplomate suédoise ■



Photo tiers

Thérèse Olenga, ministre provinciale du Genre :

“C’est la femme qui soutient le ménage à 80 % à Kinshasa”

2015 s’explique par le fait que nous prônons la participation “efficace” de la femme à l’épanouissement des peuples, à la refondation de la Nation, à la construction du développement du Pays, à l’émergence du Congo selon le rêve cher au Président de la République et Chef de l’Etat, Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange. Pour qu’elle puisse mieux jouer le rôle attendu d’elle, il est important qu’elle ne reste pas dépendante de l’autre ou des autres. Il faut qu’elle obtienne les capacités de s’assurer et de s’assumer tout en ayant foi que ses choix et ses options correspondent au bien de l’Humanité. Si on revient sur le thème de l’autonomisation de la femme, ce que cela constitue encore une préoccupation pour la majorité des femmes dans notre pays. Même si nous reconnaissons des avancées réalisées, notamment avec l’avènement des femmes entrepreneures et femmes chefs d’entreprise, beaucoup est encore à faire. Le

thème de l’année est donc brandi pour réveiller l’attention, susciter l’ambition afin de booster le progrès”.

La ministre provinciale du Genre est d’accord que la femme doit se battre, et “elle le fait bien” d’après elle. “A l’unanimité, toutes les études révèlent que c’est la femme qui soutient le ménage à presque 80% dans notre ville. Et ce pourcentage peut-être étendu au reste du pays”.

Cependant, en termes de participation à la gestion de la cité, en termes d’accès aux opportunités, elle est en retard car nos us et coutumes avaient voulu qu’elle reste dans l’ombre. Que l’école n’était pas faite pour elle, que s’exprimer en public n’était pas de son ressort, que certaines occupations n’étaient pas à sa portée. Aujourd’hui, pour développer son pays, la contribution de toutes les ressources est plus qu’une contrainte pour l’atteinte des objectifs. C’est une évidence (...)”, conclut-elle. ■

A bordée par la presse (FORUM DES AS) le 6 mars 2015, en marge de cette Journée internationale de la femme, Thérèse Olenga, ministre provinciale de l’Education, Environnement, Communication et Genre, a expliqué le choix du thème “Autonomisation de la femme” en ces termes :

“L’emploi du terme autonomisation de la femme dans la thématique du 8 mars

Les femmes dans les missions de maintien de la paix : une nouvelle dynamique

Depuis la création de la première mission de maintien de la paix en 1948, la participation féminine a évolué avec souvent des orientations nouvelles. L'intégration des femmes dans les missions obéit à plusieurs paramètres et s'explique par une évolution dans la nature des conflits qui nécessite la présence féminine pour assurer et accélérer l'atteinte de certains objectifs spécifiques. Cette intégration a été appuyée par le Conseil de sécurité par la prise de différentes résolutions. En une décennie, au moins cinq résolutions ont été prises, ce qui a donné une autre dimension à la présence féminine dans les missions. Elle reste très faible, mais apporte une nouvelle dynamique au regard du changement de la nature des conflits.

Par Theophane Kinda/MONUSCO

Dans le développement des conflits actuels, les femmes ne sont plus de simples victimes mais elles sont considérées comme une cible de guerre par les forces belligérantes, et les groupes armés. Souvent victimes d'enlèvement, d'exploitation et d'abus sexuels, de mutilations et souvent retenues prisonnières, elles deviennent des victimes résignées dans les conflits. Près de 3 000 victimes de violences sexuelles ont été recensées lors du premier semestre de 2014 dans deux provinces de l'est de la République démocratique du Congo, le Nord et le Sud Kivu.

Elles sont aussi utilisées comme esclaves sexuelles ou comme monnaie d'échange par des groupes rebelles durant les conflits armés et même à la fin d'un conflit. Les groupes armés les emploient comme stratégie de guerre.

Au regard de ce nouveau développement des conflits, plusieurs résolutions des Nations Unies ont accordé une place particulière à la question de la femme dans les

missions de maintien de la paix. Ces résolutions proposent un cadre pour la mise en œuvre et le suivi du programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. C'est d'abord la résolution 1325 de 2000 du Conseil de sécurité qui souligne l'importance d'une pleine participation active des femmes, dans des conditions d'égalité, la prévention et le règlement des conflits ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix. Par la suite, la résolution 1820 (2008) fait clairement le lien entre la violence sexuelle en tant que tactique de guerre et les questions concernant les femmes, la paix et la sécurité.

La résolution 1888 (2009), quant à elle prolonge la résolution 1820 (2008), charge les missions de maintien de la paix de protéger les femmes et les enfants des violences sexuelles dans les conflits armés, et prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial chargé de lutter contre elles pendant ces conflits. En 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1960 qui va plus loin et approfondit les



Photo MONUSCO/Myriam Asmani

questions à traiter concernant les femmes, la paix et la sécurité qui sont liées à la violence sexuelle. Dans le prolongement de cette résolution 1960 (2010), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2106 (2013) qui demande le renforcement des efforts des États Membres et des agences de l'ONU de s'acquitter des obligations qui leur incombent et de continuer à lutter contre l'impunité, en traduisant en justice les auteurs de violences sexuelles commises en période de conflit armé.

Toutes ces résolutions visaient à accorder une place plus importante à la femme au regard des interventions du maintien de la paix qui a pris un visage plus humanitaire. Les femmes sont déployées dans les secteurs de la police, militaire et civil. Leur nombre est, certes, limité comparé à celui des hommes même si on remarque une lente augmentation. En République démocratique du Congo, il y a une augmentation de 19,3% des femmes intervenant au niveau de la Police des Nations Unies (UNPOL).

En 1993, les femmes représentaient au niveau mondial 1% des effectifs en uniforme déployés et en 2012, sur près de 125 000 casques bleus dans les missions de maintien de la paix, les femmes constituaient 3% des forces militaires et 10% des membres de la police avec un objectif d'atteindre 20% de femmes officiers en 2014. En janvier 2015, en République démocratique du Congo, sur un total de 19 952 personnels militaires il y a seulement

504 femmes, soit une représentation de seulement 2,5%. Malgré ce nombre limité, les résultats sont palpables sur le terrain.

Une présence féminine sur le terrain, pour ramener la paix

En effet, la présence féminine sur le terrain revêt de multiples avantages. Elle permet d'autonomiser les femmes des communautés locales, de répondre aux besoins spécifiques des anciennes combattantes durant le processus de démobilisation et de réintégration à la vie civile. Les femmes

engagées dans le maintien de la paix aident les forces de maintien de la paix à être plus proches des femmes dans les sociétés où il est interdit de parler aux hommes. Elles sont souvent aux avant-postes pour conduire certains projets aux bénéfices des populations. L'unité de police bangladaise a exécuté un Projet à impact rapide à Kimbondo à Kinshasa en RDC en construisant des latrines pour l'hôpital pédiatrique en 2013. Elles sont également actives dans le renforcement des capacités et les formations. UNPOL en RDC a ainsi participé à la

formation et au renforcement des capacités des femmes et des filles en 2014 lors de la journée internationale de la femme. Cette présence permet également d'apaiser les situations conflictuelles, de garantir aux communautés féminines locales l'accès à un appui et à une assistance matérielle et psychologique, proposer des modèles à suivre aux femmes et les enfants au niveau local, contribuer à créer un environnement plus sûr dans lequel les femmes ont moins de raison d'avoir peur et montrer la volonté de l'ONU de promouvoir l'égalité des sexes. ■

Dossier

Bureau Genre de la MONUSCO

Un axe important du traitement des questions sexo-spécifiques

Par Fatou Jobe/MONUSCO

Le mot Genre est défini comme la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre hommes et femmes.

C'est un concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes, différences "acquises" susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures et traditions des systèmes patriarcaux qui dominent les sociétés, surtout africaines.

En tenant compte de cette définition et de l'importance du rôle primordial que joue la femme dans la recherche de la paix, le Conseil de sécurité des Nations Unies, en application de sa Résolution 1325 (2000) a demandé à la mission de maintien de la paix en RDC de se doter d'un bureau genre qui a vu le jour au mois de Mars 2002.

Cette résolution souligne l'urgence d'intégrer une démarche sexo-spécifique aux opérations de maintien de la paix et d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix.

Le Bureau est chargé des questions liées au Genre. Il s'efforce de contribuer à l'intégration de la dimension genre dans le travail quotidien et les activités de la mission aussi bien de son personnel civil, de la police et militaire, dans tous les domaines et à tous



Major canadienne Kathryn Fontaine a servi pendant six mois comme agent de liaison adjoint de la MONUSCO auprès des FARDC au Nord Kivu

Photo MONUSCO/Best practice

les niveaux en vue de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes.

Depuis la Résolution 2098 recadrant le mandat de la MONUSCO suivie de la Résolution 2147 (2014), les attributions du Bureau Genre ont changé et elles sont réorientées beaucoup plus au sein de la mission qu'à l'extérieur. Le bureau chargé des affaires du Genre passe désormais au Bureau chargé des conseils sur les questions du Genre à l'intérieur de la mission.

Objectifs :

Le bureau a plusieurs objectifs. Les plus importants sont : conseiller et assister le leadership de la mission dans l'intégration de l'approche Genre dans les aspects du travail et opérations de la MONUSCO, assurer le lien entre les organisations féminines de la société civile et les institutions gouvernementales afin de garantir la participation active des femmes au processus de négociation de paix ainsi que dans les contextes de

réconciliation et de reconstruction d'après conflit de promouvoir leur participation active dans la consolidation d'une paix durable en RD Congo. Encourager des recherches et enquêtes prenant en compte la dimension genre (c'est-à-dire les besoins sexo-spécifiques) afin de guider plus efficacement les stratégies de la MONUSCO. Promouvoir les activités de communication et de sensibilisation sur la question de parité hommes-femmes au sein comme à l'extérieur de la MONUSCO.

Réalisations :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, les réalisations du bureau Genre sont tellement nombreuses que l'énumération serait longue. En voici quelques unes, à titre d'exemples.

Les plaidoyers du bureau ont abouti, entre autres, à la mise en place de programmes d'intégration de la dimension genre au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC). De plus en plus de femmes militaires ou policières sont promues à des grades supérieurs. Ainsi aujourd'hui, 3 femmes ont été promues Générales au sein des FARDC et 1 femme Générale au sein de la PNC ; et à terme, ce qui constituera une puissante incitation à plus d'engagement des jeunes filles bien formées au sein de ces corps de sécurité.

Au niveau politique, et avec l'encadrement de la MONUSCO, l'Accord Global et Inclusif a institué que les femmes et filles congolaises aient droit à une représentation équitable dans les institutions de la transition au niveau national, provincial et local ; puis la constitution de la transition a consacré en son article 51 la parité homme/femme, principe de parité

repris à l'article 14 de l'actuelle constitution. Actuellement, un projet de loi pour la mise en application de la parité en RDC est sous examen au parlement.

Au niveau de la justice, des progrès notables – de fond comme de forme – sont observables ; plus de 400 femmes-magistrats ont été dernièrement recrutées parmi lesquelles de nombreuses étudiantes en fin d'études. Deux lois contre les violences sexuelles et autres violences fondées sur le genre ont été adoptées et promulguées.

Un aspect important du soutien militaire de la MONUSCO à la RDC est une clause de conditionnalité qui stipule qu'il ne doit y avoir aucun enfant recruté pour servir dans l'armée ou dans les groupes armés et qu'il devrait y avoir obligation pour les chefs des groupes armés de rendre compte pour les cas de violences sexuelles dont leurs hommes se rendent coupables. Si aucune mesure n'est prise pour sanctionner ces violations ou pour y mettre un terme, la MONUSCO ne fournit pas son soutien.

Sur la participation politique des femmes, la MONUSCO en partenariat avec ONUFEMMES et l'UNFPA a conduit une campagne "Cent-Mille Femmes et VOTEZ Femmes" lors des législatives dernières pour renforcer la participation politique des femmes congolaises et encourager les électeurs à voter pour les candidates femmes.

Le Bureau Genre de la MONUSCO a exécuté de son côté trois projets visant à améliorer la sécurité et la participation des femmes et des filles en RDC durant le processus électoral par : la formation de 500 formateurs en Genre et élections qui relayeront l'information électorale dans les provinces, les territoires et les districts. La mise en place d'un réseau visant à identifier, recenser et classer, sous forme d'une

base de données, toutes les violations des droits de la femme/fille congolaise liées à sa participation au processus électoral en tant qu'électrice, candidate, témoin de partis politiques, observatrice, journaliste ou membre de l'administration électorale. Le but de cette recherche-action est de veiller à ce que les femmes/filles puissent participer pleinement autant que les hommes aux différentes activités électorales, et ce en toute sécurité. L'organisation d'un atelier sous-régional d'échange sur la paix, la sécurité et la prévention des conflits dans les Pays des Grands Lacs en périodes pré-électorale, électorale et post-électorale qui a réuni à Goma, du 15 au 17 novembre 2011, 120 délégué(e)s venu(e)s du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC. L'atelier a recommandé la conception et la mise en œuvre de programmes d'éducation civique et électorale pour le renforcement des capacités des acteurs des processus électoraux et la promotion du genre à toutes les étapes des scrutins électoraux.

La MONUSCO a organisé systématiquement des activités de sensibilisation visant à renforcer les capacités analytiques des femmes et jeunes filles vivant en milieu rural en vue de leur implication et contribution aux initiatives de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes notamment les violences sexuelles et les autres formes de violences fondées sur le genre perpétrées par les groupes armés durant, pendant et après les conflits armés.

L'objectif majeur est de renforcer les capacités des femmes/filles rurales, du sommet à la base, afin qu'elles s'engagent plus efficacement dans les mécanismes de protection des civils et de consolidation de la paix tout en luttant contre l'impunité et pour le respect des droits de la femme en RDC. ■



Le 8 mars 2015, à Bukavu. Dr Denis Mukwege ("l'Homme qui répare les femmes"-6^{ème} à gauche), entouré de femmes de la MONUSCO, dont, la chef adjointe du bureau, Adama Ndao, (7^{ème} à gauche dans la photo).

Photo MONUSCO/Tahina Andramamonjitanaso



Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC à New York, devant les membres du Conseil de sécurité

Photo ONU/Evan Schneider

Un nouveau schéma directeur pour la MONUSCO ?

Martin Kobler appelle les autorités congolaises à rétablir la coopération avec l'ONU

La MONUSCO et le Gouvernement doivent communiquer et travailler dans une atmosphère de confiance

Echos de la MONUSCO avec Nouvelles des Nations Unies

A New York, jeudi 19 mars 2015, à l'occasion d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Répub-

lique démocratique du Congo (RDC), le Représentant spécial du Secrétaire général dans ce pays, Martin Kobler, a regretté la suspension de la participation des Casques

bleus aux opérations conjointes avec l'armée congolaise contre les rebelles des FDLR et appelé les autorités congolaises à rétablir la coopération avec l'ONU.

"Nous avons travaillé pendant des mois avec des généraux dans un esprit excellent et constructif de partenariat. Toutefois, ils ont été remplacés par des officiers qui ont commandé par le passé des unités ayant un passé crédible de violations des droits de l'Homme", a déclaré M. Kobler devant les membres du Conseil de sécurité.

"Nous avons donc été obligés de suspendre notre participation et notre soutien aux opérations sous leur commandement" contre les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la RDC, a-t-il ajouté.

Le Représentant spécial s'est dit persuadé que *"le gouvernement prendra la mesure appropriée pour remédier à cette situation malencontreuse".* Et *"notre soutien reprendra alors rapidement"* a-t-il ajouté.

Confiance

"Pour mieux coopérer, il faut créer une atmosphère de confiance", a-t-il encore dit. *"Je propose donc au gouvernement de réenclencher la coopération sur la base d'une confiance mutuelle".*

Le Représentant spécial a noté que la présence des groupes armés était limitée aux provinces de l'est du pays. Toutefois, *"la situation sécuritaire en général n'est pas encore stable, encore moins irréversible",* a-t-il ajouté. *"Beaucoup de gens vivent encore dans la peur d'être violés, la peur d'être attaqués, la peur d'être dépouillés de leurs maigres biens".*

Selon lui, il faut faire plus pour réduire la menace des groupes armés et la violence contre les civils *"à un niveau qui puisse être géré de manière efficace par les institutions congolaises".* Aussi, même si la Mission de l'ONU en RDC (MONUSCO) ne va pas rester éternellement en RDC, son retrait *"devra être graduel et progressif et lié à des objectifs établis conjointement par le gouvernement et la MONUSCO",* a-t-il ajouté.

Selon lui, *"le départ de la MONUSCO doit être lié aux résultats obtenus et à l'amélioration concrète de la situation sur le terrain".*

S'agissant des élections à venir, M. Kobler a salué la publication d'un calendrier électoral le 12 février 2015 prévoyant des élections législatives et présidentielle en novembre 2016.

"La MONUSCO est prête à apporter son aide pour ces élections, si celle-ci est requise, une aide logistique, technique et ses bons offices", a-t-il déclaré. *"L'espace politique pour la société civile est un prérequis à des élections crédibles",* a-t-il estimé. ■

Un nouveau schéma directeur pour la MONUSCO ?

Les pays membres permanents du Conseil de sécurité appellent à requalifier le partenariat entre la MONUSCO et le Gouvernement de la RDC

La France, les Etats-Unis et la Russie sont trois des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Leurs ambassadeurs à Kinshasa analysent la situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo et disent pourquoi le rôle que joue la MONUSCO est essentiel dans la stabilisation de ce pays. Luc Hallade, James C. Swan et Igor Evdokimov ont accepté notre invitation. Ils lèvent un pan du voile sur leurs relations et collaboration avec la mission onusienne. Interviews.

✂ Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

Luc Hallade, ambassadeur de France en RDC :
 “Le partenariat entre la MONUSCO et le gouvernement congolais doit être reformulé.”

La MONUSCO a 15 ans de présence en RDC. Comment la France, en tant que grand partenaire, juge-t-elle actuellement le rôle et la contribution de cette Mission dans le cadre du processus de paix ?

La MONUSCO joue un rôle essentiel dans la stabilisation de la RDC tant sur le plan sécuritaire, notamment pour protéger les civils dans l'est du pays, que sur le plan politique pour entretenir et animer le dialogue entre les autorités de Kinshasa et la communauté internationale. Sa mission est complexe et la France, qui *“tient la plume”* au Conseil de sécurité sur le dossier congolais est donc particulièrement soucieuse de renforcer l'efficacité de toutes les composantes de la mission.

Quinze ans de présence peuvent sembler longs pour la population congolaise, mais la tâche est immense et de réels progrès ont été faits dans la période récente, qu'ils nous faut désormais consolider.

Quelles sont, selon vous, les faiblesses de l'opération MONUSCO ? Quelles



recommandations la France pourrait formuler si cela lui était demandé ?

Le contexte congolais nécessite une mise en œuvre robuste et dynamique du mandat confié à toute la MONUSCO. L'unité d'effort de la mission et l'intégration de toutes ses composantes doit être renforcée afin de la rendre plus dynamique et plus mobile.

Sur le plan politique, le partenariat entre la MONUSCO et le gouvernement congolais doit être reformulé et une feuille de route conjointe définie pour permettre le transfert de certaines des activités de la mission vers d'autres acteurs en charge de la consolidation de la paix. La MONUSCO ne sera pas au Congo pour toujours.

La France soutient à cet égard les recommandations de la revue stratégique conduite fin 2014.

Quelle est la position de la France sur la problématique du désarmement des FDLR, comme pour les autres groupes armés ?

Les FDLR sont l'une des principales menaces pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs – mais pas la seule, la récente série d'attaques autour de Béni le prouve. La protection des civils et le désarmement de toutes les forces négatives à l'œuvre dans l'est de la RDC sont une priorité pour la France, comme pour l'ensemble de la communauté internationale.

S'agissant des FDLR, un processus de désarmement volontaire avait été engagé en 2014, sous les auspices des organisations régionales (CIRGL et SADC). A l'expiration du délai de grâce fixé aux FDLR (2 janvier 2015), nous n'avons pu que constater l'échec de ce processus et appeler, avec nos partenaires du conseil de sécurité, la RDC et la MONUSCO à agir militairement contre ces rebelles.

Nous avons bien pris note de l'annonce, le 29 janvier, du lancement d'une offensive des FARDC contre les FDLR. Cependant, nous souhaitons que la MONUSCO y soit associée le plus étroitement possible, et que les opérations se déroulent dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Nous rappelons en particulier notre attachement à la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'Homme, dont les auteurs doivent répondre de leurs actes devant la justice. Nous tenons aussi à ce qu'une possibilité de se rendre soit toujours ouverte à ceux des FDLR qui souhaiteraient cesser le combat.

Quelles sont, à moyen/long terme les actions qui doivent ou restent à être menées pour permettre de garantir une paix et une stabilité durables en RD Congo ?

Ces actions sont écrites noir sur blanc dans l'accord-cadre d'Addis-Abeba, signé par la

RDC et ses voisins début 2013, qui reste à ce jour la tentative la plus aboutie pour mettre un terme à la crise des Grands Lacs. Les termes en sont connus : réformes structurelles (notamment de l'armée) et amélioration de la gouvernance démocratique en RDC; non-ingérence et coopération (politique, économique, judiciaire...) entre Etats de la région; implication soutenue de la communauté internationale, par la voix de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les Grands Lacs et du Conseil de sécurité, où la France joue un rôle important sur ce dossier.

La bonne tenue du processus électoral est également un aspect essentiel à la paix et à la stabilité. Quel est le point de vue de la France sur ce processus ?

Le cycle électoral dans lequel entre la RDC sera, en effet, crucial pour consolider la stabilisation et enraciner la démocratie dans ce pays. Notre position est claire : nous voulons des élections crédibles et transparentes, dans le respect de la constitution. Nous sommes prêts à aider nos partenaires congolais à les organiser si nous avons des garanties suffisantes que ces conditions seront réunies – à commencer par un budget raisonnable et un calendrier global, faisant l'objet d'un consensus politique. ■

James C. Swan : “Les initiatives de maintien de la paix des Nations Unies sont une priorité importante pour les Etats-Unis”

Les Etats-Unis figurent en très bonne place au nombre des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Quel est le bilan de la participation de Washington aux opérations de maintien de la paix en Afrique, plus particulièrement en République démocratique du Congo ? Quels sont son regard sur le mandat de la MONUSCO et son engagement à contribuer à la paix en RDC ?

“Les initiatives de maintien de la paix des Nations Unies sont une priorité importante relativement aux efforts des Etats-Unis à travers l'Afrique, et les Etats-Unis sont, au plus haut niveau, engagés à aider à résoudre la crise humanitaire et sécuritaire sévissant en RDC et dans la région des Grands Lacs, y compris par le truchement d'une diplomatie robuste et d'une interaction continue avec les acteurs-clé de la région”.

C'est en ces termes que l'ambassadeur James C. Swan définit la politique de son pays à l'égard des opérations de maintien de la paix et son engagement en RDC. “Nous

sommes profondément déterminés, sur le plan bilatéral avec la RDC et sur le plan multilatéral avec les Nations Unies et des institutions régionales telles que la SADC et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), à appuyer les efforts visant à assurer le retour d'une paix durable au Congo et dans la région en général” précise-t-il.

Pour M. Swan, l'engagement des Etats-Unis à assurer le retour de la paix en RDC est perceptible à travers le nombre de visites de haut niveau qui ont eu lieu l'année dernière, notamment celles du Secrétaire d'Etat John Kerry, de l'Administrateur de l'USAID Raj Shah, de la deuxième Première

Dame Jill Biden, et des visites multiples de l'Envoyé Spécial pour la région des Grands Lacs, Russell Feingold, ainsi que celle du Commandant d'AFRICOM, le Général David Rodriguez, qui visaient toutes à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en RDC.

Relations avec la MONUSCO

En sa double qualité de diplomate et de représentant des Etats-Unis, James C. Swan qualifie de positifs les rapports de coopération entre l'Ambassade américaine et la MONUSCO. “Les relations entre notre ambassade et la MONUSCO sont excellentes. Je rencontre le Représentant Spécial du



L'ambassadeur James C. Swan répondant aux questions de la presse

Photo MONUSCO

Secrétaire-Général Martin Kobler et le Commandant Dos Santos Cruz régulièrement, et je considère que notre mission commune—aux côtés de la MONUSCO et de la RDC—visant à rétablir la paix et la sécurité dans les régions instables de ce pays en proie à la violence des groupes armés depuis de nombreuses années est une priorité absolue. Notre ambassade travaille très étroitement avec nos collègues de la MONUSCO et nous sommes fiers de pouvoir perpétuer ce partenariat solide, confirme-t-il.

Les progrès de la MONUSCO vus par les Etats-Unis

L'ambassadeur James C. Swan estime qu'une des plus grandes réussites de la MONUSCO a été, sans conteste, la création de la Brigade d'Intervention de la Force (FIB) et le rôle clé qu'elle a joué avec les FARDC pour mettre un terme à la présence du M23 à la fin de 2013.

Selon lui, la fin de la rébellion du M23 représente une avancée importante dans la restauration d'une paix durable dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs. *"Bien sûr, ce n'est qu'une étape vers la résolution du conflit et de l'instabilité permanents"* nuance-t-il. Et pour cause. *"Nous devons travailler ensemble pour mettre un terme aux activités de tous les acteurs illégitimes en RDC, y compris les FDLR, et faire en sorte que tous les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité soient comptables de leurs actes"*.

Les efforts que la MONUSCO et les FARDC déploient sur le plan militaire pour résoudre

le problème des groupes armés sont importants, souligne le diplomate américain, mais ils doivent être combinés avec un rétablissement de l'autorité et des services de l'Etat dans les régions occupées autrefois par ces groupes, et avec un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) crédible et efficace pour réintégrer les anciens combattants dans la société.

"Nous espérons que le gouvernement de la RDC fera de ce processus une priorité en fournissant le financement nécessaire, ce qui permettra aussi à la MONUSCO de fournir un appui logistique important et à la communauté internationale de cibler son appui en vue du plus grand impact possible".

James C. Swan est d'avis que la MONUSCO, en tant qu'institution de maintien de la paix, a fait des progrès considérables en RDC.

"Je pense que le gouvernement de la RDC le reconnaît et entrevoit désormais un avenir où il n'a pas besoin de la plus grande force de maintien de la paix du monde pour assurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de son territoire. Nous soutenons l'appel du Secrétaire-Général Ban Ki-moon pour une réduction des troupes. Mais reconnaissons aussi, avec lui, qu'une forte réduction minerait la capacité de la MONUSCO à remplir son mandat" réaffirme-t-il.

Et le processus électoral ?

L'apport de la communauté internationale, notamment les Nations Unies, à travers la MONUSCO, et, voire les Etats-Unis, à l'appui

et au soutien au processus électoral en République démocratique du Congo est nécessaire.

"Les Etats-Unis sont résolus à travailler avec le peuple, le gouvernement et d'autres bailleurs pour faire en sorte que les futures élections soient crédibles, organisées en temps opportun, pacifiques et conformes à la constitution actuelle" souligne James C. Swan.

Et comment est-ce possible ?

"A travers l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le gouvernement des Etats-Unis fournit une assistance technique et des formations en faveur de six partis politiques (sélectionnés sur base de leur viabilité, de leur implantation nationale, de leur ouverture aux réformes, et sur base d'autres critères) pour renforcer les capacités des jeunes et des femmes d'agir comme agents de changement en vue de la modernisation des partis, d'améliorer la gestion et l'organisation internes des partis politiques congolais, et pour aider ceux-ci à devenir plus représentatifs des préoccupations des citoyens et à mieux répondre à leurs inquiétudes".

Et d'ajouter : *"Nous renforcerons aussi les capacités d'un certain nombre d'organisations de la société civile choisies au préalable pour informer les citoyens touchant le processus électoral, leurs droits et leur rôle d'électeurs, et l'importance d'un déroulement pacifique des scrutins. Nous observerons également les élections locales selon les normes internationales. L'USAID renforcera aussi les capacités des acteurs du secteur judiciaire au niveau national, des cours, et des organisations de la société civile pour dispenser des formations juridiques et surveiller et répondre aux violations des droits de l'homme, y compris les contentieux électoraux. L'USAID prévoit de fournir une assistance technique ciblée à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour l'aider à planifier et organiser des élections ouvertes et crédibles en RDC"*. ■

Quelle est la participation actuelle de la Russie dans les opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le monde ?

La Fédération de Russie accorde toujours une attention prioritaire aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Ce n'est pas un hasard si nos experts militaires participent dans 9 des 16 missions onusiennes de maintien de la paix. 72 observateurs militaires et policiers effectuent leurs services en Afrique avec 26 parmi eux qui travaillent maintenant au sein de la MONUSCO. Et je suis heureux de noter que les dirigeants de la MONUSCO apprécient le professionnalisme des officiers russes.

Et son implication dans les différentes résolutions du Conseil de Sécurité sur le processus de paix en République Démocratique du Congo ?

Le travail de nos observateurs militaires et officiers de police mentionnés est l'un des modes de notre implication. Un autre mode non moins important c'est notre assistance à la RDC dans la formation des ressources humaines nationales qui sont indispensables pour stimuler la croissance économique et restaurer l'autorité d'Etat en République. Cette année, 47 étudiants congolais ont été envoyés pour étudier dans les universités russes aux frais du gouvernement de la Fédération de Russie. En 2015 nous voulons augmenter ce nombre à 60. En outre, chaque année le ministère russe de l'Intérieur forme un groupe de policiers congolais dans le cadre des cours internationaux de soldats de la paix.

Enfin, la Russie soutient constamment la cause de la stabilisation en RDC dans le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que dans d'autres organismes internationaux.

À cet égard, je voudrais rappeler que la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2098, en vertu de laquelle la Brigade d'intervention a été créée dans le cadre de la MONUSCO, a été adoptée pendant la présidence russe dans le Conseil en Mars 2013. Cela démontre d'une manière évidente la volonté de la Russie de trouver le plus tôt possible les moyens pour résoudre la crise militaire et politique dans l'est de la République.

Que vous inspire la situation sécuritaire actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo, mise à mal avec la présence d'une quarantaine de groupes armés ?

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo reste tendue. La neutralisation du "Mouvement du 23 mars" a permis d'apaiser l'ambiance, cependant



Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

Igor Evdokimov :

“La MONUSCO doit agir en stricte conformité avec son propre mandat”

le désarmement de toutes les forces négatives n'a jamais eu lieu. En conséquence les rebelles continuent à terroriser la population civile jusqu'à présent. Les crimes atroces commis aux alentours de Beni qui aux mois d'octobre-décembre avaient enlevé la vie à plus de 250 personnes ont démontré l'ampleur de terreur contre la population civile. Sans aucun doute cela constitue un défi autant pour les Forces armées congolaises que pour la Mission de l'ONU qui est destinée à protéger la population civile. C'est pourquoi une lutte efficace contre les rebelles nécessite des efforts conjoints de l'armée congolaise et des casques bleus. Mais en vue d'entreprendre de tels efforts conjoints il faut assurer non seulement la coordination profonde des actions mais aussi la confiance mutuelle.

Quelle est la vraie nature de vos relations avec la MONUSCO ; ces relations sont-elles au beau fixe ?

Notre Ambassade maintient toujours de bonnes relations de travail avec la MONUSCO. Nous participons régulièrement aux activités de la Mission, nous sommes impliqués dans le fonctionnement des groupes de travail sur les importantes "dossiers de stabilisation". Les briefings du Chef de la MONUSCO Martin Kobler, ainsi que ses adjoints Monsieur Moustapha Soumaré, Abdallah Wafy et du Général Santos Cruz sont pour nous une source im-

portante d'information sur la situation dans le pays. De plus j'ai de bonnes relations personnelles avec eux.

La MONUC/MONUSCO a totalisé 15 ans. Comment jugez-vous, personnellement, son bilan ?

Pendant les quinze ans de son existence, la Mission des Nations Unies a réussi à apporter une contribution significative à la stabilisation de la situation en République démocratique du Congo. En particulier, la conception «d'îlots de sécurité», qui réalise actuellement la MONUSCO, a déjà apporté ses premiers résultats - la population commence progressivement à retrouver sa vie pacifique dans les territoires auparavant situés sous le contrôle des insurgés.

Cependant les événements récents à Beni ont montré qu'il reste beaucoup à faire pour protéger la population civile. La situation avec la mise en œuvre de l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba est similaire : il y a du progrès, mais il est besoin de consolidation et de développement ultérieurs.

Qu'est-ce que la MONUSCO devrait-elle faire et qu'elle n'aurait pas (encore) fait ?

La MONUSCO doit agir en stricte conformité avec son propre mandat approuvé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce mandat justement précise ce que la Mission doit faire pour stabiliser la situation dans l'est de la RDC. ■



LE PROGRAMME
D'ACTION DE
BEIJING A 20 ANS

SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco